

**PARC EOLIEN DES TERRES DE CAUMONT
Vesles-et-Caumont (02)**

**Mémoire en Réponse au Relevé des Insuffisances
Avril 2019**

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
5	RNN	Il convient de consulter, au vu de la situation du projet en limite de la RNN des marais de Vesles-et-Caumont, l'association « La Roselière » gestionnaire de cette réserve.	Un projet de création d'un sentier d'interprétation a été évoqué et établi en concertation avec Sébastien Lecuyer, le responsable de l'association La Roselière. La décision va être soumise au Conseil d'Administration de l'association sous peu. Ces informations sont spécifiées dans le document 7-4-1-Étude Faune & Flore à la page 123. Egalement, un courrier de l'association La Roselière est joint en annexe 8 à la page 193.	Volume 4b - Chapitre E-3-9d. Impacts et mesures sur l'avifaune. Ce sentier d'interprétation est ajouté p.546 Le courrier de la Roselière : Volume 4b - Chapitre G-5. Courriers de servitudes p. 754 et 755
7	I. FLORE ET HABITATS NATURELS	Il convient que l'étude précise si le projet va engendrer la destruction de haies. Dans une hypothèse positive, l'étude localisera précisément ces haies et en caractérisera les enjeux. Des mesures compensatoires seront également prévues. Il est toutefois à rappeler que dans le cadre de l'application de la séquence ERC, la recherche de l'évitement est à privilégier et que sa non mise en œuvre doit être justifiée.	Quelques haies arbustives qui sont implantées en bordure de chemin seront impactées : quelques petits secteurs de haies seront élagués pour permettre le passage des engins de chantier et d'autres haies seront, quant à elles, détruites. Afin de compenser la perte de ces haies, Valeco s'engage à replanter un linéaire d'environ 1000 mètres et d'une largeur de 3 mètres. Un recensement ainsi que les mesures mises en place ont été ajoutés dans le document 7-4-1-Étude Faune & Flore aux pages 104 & 105.	Volume 4b - Chapitre E-2-7b. Impacts et mesures sur la flore et les habitats Le recensement et les mesures sont présents en pages 394,395 et 396
8		Il convient par ailleurs de réaliser une cartographie présentant l'ensemble des composantes du projet superposées aux enjeux. Une seconde également superposée aux habitats naturels est également à réaliser.	Ces 2 cartes se trouvent dans le document 7-4-1-Étude Faune & Flore aux pages 106 & 107.	Volume 4b - Chapitre E-2-7b. Impacts et mesures sur la flore et les habitats Les cartes sont p. 397 et 398
10	II. CHIROPTERES	Il convient d'apporter en annexe la réponse de Picardie Nature suite à sa consultation sur les données connues concernant les chiroptères.	La réponse de Picardie Nature a été ajoutée dans le document 7-4-1-Étude Faune & Flore aux pages 70 & 71.	Volume 4b - Chapitre C-4-7a. Donnée bibliographiques Cette réponse est intégrée aux pages 236 à 240

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
11		Il convient que l'étude soit complétée par une recherche des gîtes potentiels dans un rayon de 2 kilomètres autour du projet. Dans le cas où des gîtes potentiels seraient identifiés, des prospections seront réalisées afin de confirmer ou non l'intérêt de ces gîtes pour les chiroptères.	Des inventaires complémentaires ont été réalisés à l'été 2017 et à l'automne 2018. Les résultats sont présentés dans le paragraphe « 3.3.7 INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES (GITES DE MISE BAS ET SITES D'ACCOUPEMENT) » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore à la page 85.	Volume 4b - Chapitre C-4-7h. Inventaires complémentaires p.256 et 257
12		Il convient que l'étude précise la durée des enregistrements réalisés à l'aide des SM4BAT.	Ces informations ont été ajoutées dans le paragraphe « 1.2.5.3. CHIROPTERES » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore à la page 17.	Volume 4b, Chapitre F-2.3. Milieux naturels p.680 et 681
13		Il convient que l'étude soit complétée par la réalisation d'écoutes en altitude et en continu ainsi que d'écoutes au sol et en continu. Ces écoutes doivent permettre de couvrir l'ensemble de la période d'activité des chiroptères, soit de début mars à fin novembre. L'étude apportera les éléments permettant de justifier la localisation et le nombre des points d'écoute. Au vu de l'ampleur du projet, il semble à minima être nécessaire de réaliser un point d'écoute en altitude, qui sera couplé à un point d'écoute au sol afin de permettre une bonne comparaison.	Des enregistrements automatiques en altitude sur mât de mesure ont été réalisés du 06 juillet et 30 novembre 2017 et du 1 ^{er} mars au 13 juin 2018 pour couvrir l'ensemble de la période d'activité des chiroptères. Les données en ont été couplées avec des enregistrements au sol pour permettre de faire une bonne comparaison. Les résultats sont présentés dans le chapitre « 3.3.8. INVENTAIRE SUR MAT DE MESURE » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore pages 85 à 90.	Volume 4b - Chapitre C-4-7i. Inventaires sur mât de mesure p.257 à 263
14		Il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de permettre de qualifier les enjeux chiroptérologiques présents au sein de la zone d'implantation potentielle et ses alentours (cf. pression minimale généralement nécessaire citée ci-dessus). L'étude apportera les éléments permettant de justifier que la méthodologie employée a permis de qualifier les enjeux d'une manière satisfaisante.	9 sorties nocturnes et 2 sorties de recherche des gîtes ont été réalisées. Pour être en conformité avec le nouveau guide régional de recommandation des études d'impact, 2 sorties complémentaires (1 sortie en transit automnal + 1 sortie recherche accouplement/swarming (automne)) ont été réalisées en automne 2018. Les résultats sont présentés dans le chapitre « 3.3.7. INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES (GÎTES DE MISE BAS ET SITES D'ACCOUPEMENT) » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore pages 85. Des précisions sur la méthodologie employée ont été ajoutées au paragraphe « 5.6.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (SUIVIS) » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore à la page 128.	Volume 4b - Chapitre C-4-7h. Inventaires complémentaires p.256 et 257 Concernant la méthode : Volume 4b - Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères, p.550 et 551

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
15		Il convient que l'étude précise si certaines des écoutes ponctuelles ont été réalisées lors de phases de pleine lune ainsi que la vitesse du vent observé lors de chacune des prospections.	Ces informations ont été précisées dans le paragraphe « 1.2.4. PROSPECTION DE TERRAIN » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore pages 13 & 14.	Volume 4b – F-2-3c. Prospection de terrain p.676
16		Il convient que les résultats de chacune des prospections « actives » soient présentés et que l'étude présente des graphiques représentant l'activité observée au cours du temps en ce qui concerne les prospections « passives ».	Les résultats des prospections actives ont été ajoutés en annexe 4 page 189 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore. Les graphiques représentant l'activité observée au cours du temps en ce qui concerne les prospections passives se trouvent dans le paragraphe « 3.3.3. INVESTIGATIONS DE TERRAIN » pages 75 à 81 du même document.	Résultat des prospections : Volume 4b – Chapitre F-2.3d. Méthode d'inventaires de faune et de flore p.683 Graphiques : Volume 4b – Chapitre C-4-7. Diagnostic chiroptérologique p.241 à 252
17		Il convient que le nombre de contact par heure, et donc les enjeux, soit qualifié en tenant compte de la particularité de chacune des espèces (50 contacts de Pipistrelle commune ne représente pas le même niveau d'enjeu que 50 contacts de Grand Murin) et des typologies de milieux (50 contacts en openfields ne représente pas le même enjeu que le même nombre de contacts observé en lisière).	Ces précisions (enjeux forts en rouge, modérés en orange, faibles à modérés en jaune, faibles en vert) d'après le référentiel développé par le bureau d'étude Auddicé (ODENA) ont été ajoutées en colonne de droite page 83 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre C-4-7. Diagnostic chiroptérologique p.255 et 256
18		Il convient que l'évaluation des enjeux tient compte des résultats des inventaires de terrain (niveau d'activité, diversité d'espèce, axe de transit ou de migration...). Par ailleurs, les enjeux seront réévalués au vu des compléments attendus.	Les enjeux ont été réévalués en tenant compte des résultats des inventaires de terrain et sont visible pages 83 & 90 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre C-4-7. Diagnostic chiroptérologique p.256
19		Concernant la distance d'éloignement des éoliennes du projet vis-à-vis des boisements et des haies, il convient que l'étude précise cette information pour chacune des éoliennes. La distance est à considérer à partir de la pale des éoliennes.	Ces informations ont été ajoutées dans le paragraphe « 5.6.3. MESURES MISES EN PLACE » dans le tableau page 127 & 128 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p.552

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
20		De plus, il convient que l'étude présente une analyse détaillée des impacts du projet. Il est ainsi attendu que les impacts soient analysés pour chacune des éoliennes, puis pour l'ensemble du parc éolien. Les impacts seront également abordés pour chacune des espèces sensibles aux éoliennes, puis pour l'ensemble de l'avifaune. La présentation pourra se faire sous la forme d'un tableau. Par ailleurs, l'étude sera conclusive et les impacts seront qualifiés selon trois niveaux de qualification (faibles à nuls, moyens, forts).	Un tableau bilan de l'impact résiduel du projet sur les chiroptères a été ajouté au dossier. Il se trouve à la page 129 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p.553
21		La qualification des impacts du projet seront clairement justifiés au vu des enjeux des espèces, de leur utilisation de la zone du projet et de leur sensibilité face aux éoliennes.	Un tableau bilan de l'impact résiduel du projet sur les chiroptères a été ajouté au dossier. Il se trouve à la page 129 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p.553
22		La qualification des impacts tiendra compte de la réévaluation des enjeux au vu des compléments attendus en ce qui concerne l'état initial.	Un tableau bilan de l'impact résiduel du projet sur les chiroptères a été ajouté au dossier. Il se trouve à la page 129 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p.553

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
23		<p>Il convient de justifier l'implantation d'éoliennes à moins de 200 mètres de secteurs présentant à priori une forte activité et/ou une importante diversité. Pour ce faire, il est attendu la réalisation d'inventaires spécifiques. Ce point concerne notamment les éoliennes E6, E7 et E11, situées à moins de 200 mètres de haies. Dans ce cas, des écoutes en continu au niveau des haies concernées permettront de qualifier les enjeux de ces haies et donc de justifier éventuellement le non-respect des recommandations d'EUROBATS. À défaut, il conviendra de respecter l'application de la séquence ERC et ainsi d'éloigner les éoliennes d'au moins 200 mètres de ces haies.</p>	<p>9 sorties nocturnes et 2 sorties de recherche des gîtes ont été réalisées.</p> <p>Pour être en conformité avec le nouveau guide régional de recommandation des études d'impact, 2 sorties complémentaires (1 sortie en transit automnal + 1 sortie recherche accouplement/swarming (automne)) ont été réalisés en automne 2018. Les résultats sont présentés dans le chapitre « 3.3.7. INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES (GÎTES DE MISE BAS ET SITES D'ACCOUPEMENT)» du document 7-4-1-Étude Faune & Flore pages 85.</p> <p>Un protocole de suivi sera mis en place comme expliqué au paragraphe « 5.6.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (SUIVIS) » du document 7-4-1-Étude Faune & Flore à la page 128.</p> <p>La démarche ERC est présentée au paragraphe « 5.6.3. MESURES MISES EN PLACE » page 127 à 128 du même document.</p> <p>Un bridage sera mis en place et un ajustement des paramètres effectué en fonction des retours concernant les suivis de mortalité et d'activité en nacelle.</p>	<p>Concernant les sorties : Volume 4b - Chapitre C-4-7h. Inventaires complémentaires p.256 et 257</p> <p>Concernant le suivi, le protocole est ici : Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p.550 et 551</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
24		<p>Il convient que requalifier les effets cumulés au vu des résultats des études d'impact des autres projets et des suivis post-implantatoires éventuels. Ils tiendront également compte des résultats complémentaires attendus en ce qui concerne l'état initial.</p>	<p>Les études d'impact et les suivis post-implantaires relatifs au volet faune/flore des parcs éoliens proches du projet ont été demandés à la DREAL.</p> <p>Les parcs concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTREMENCOURT CUIRIEUX I & II - AUTREMENCOURT III - GOUDELANCOURT - LE BLANC MONT - LES CENT JALOIS - LES GRANDS BOIS - MOULIN AUTREMENCOURT <p>A ce jour une seule partie des études d'impact a été reçue et aucun suivi post-implantaires n'a été reçu.</p> <p>L'étude des effets cumulés des parcs éoliens sur les chiroptères est présentée au paragraphe « 5.6.2. EFFETS CUMULES DES PARCS EOLIENS SUR LES CHIROPTERES » page 127 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p> <p>Les Etudes d'impact reçues et donc analysées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GOUDELANCOURT - AUTREMENCOURT CUIRIEUX I & II - LES GRANDS BOIS - LE BLANC MONT 	<p>Volume 4b – Chapitre E-5-5b. Effet cumulé des parcs éoliens sur les chiroptères p. 629 à 632.</p>
25		<p>Au vu des compléments attendus quant à l'état initial et de la réévaluation des enjeux et impacts engendrés, des éventuelles mesures ERC seront potentiellement nécessaires. Pour mémoire, la loi pour la reconquête de la biodiversité à renforcer l'application de cette séquence et précise que celle-ci doit permettre d'aboutir à une non perte nette de biodiversité. Les écoutes en continu et en altitude devrons notamment permettre de justifier si un bridage des éoliennes est ou non nécessaire, et dans quelles conditions.</p>	<p>Afin de se prémunir de tout risque de collision, un bridage sera mis en place la première année sur 4 éoliennes (E6, E7, E11 et E13). Un ajustement des paramètres sera ensuite effectué pour les années suivantes en fonction des retours concernant les suivis de mortalité et d'activité en nacelle. La démarche ERC est présentée au paragraphe « 5.6.3. MESURES MISES EN PLACE » page 127 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Le bridage est mentionné ici : Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p. 551</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
26		<p>Par ailleurs les mesures suivantes seront systématiquement mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les nacelles doivent-être conçues, construites et entretenues de manière à ce que les chauves-souris ne puissent pas s'y introduire (tous les interstices doivent être rendus inaccessibles aux chauves-souris) ; > les environs immédiats des éoliennes (plateforme...) doivent être gérés et entretenus de manière à ne pas créer un nouvel habitat attractif pour les chiroptères (terre nue compactée, qui présente également l'avantage de favoriser la recherche de cadavre lors des suivis post-implantatoire) ; > l'éclairage mis en place ne doit pas attirer les insectes, et donc les chauves-souris (si possible éclairage orange, pas de LED). Son utilisation doit être limitée seulement lorsqu'il est nécessaire (éclairage intermittent), sauf s'il est obligatoire pour des raisons de sécurité ; > bridage des éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à la vitesse nécessaire à la production d'énergie ; > les plantations d'arbustes ou d'arbres, éventuellement proposées dans le cadre du projet, ne doivent pas être réalisées à moins de 200 mètres en bout de pales des éoliennes. 	<p>Ces mesures seront bien mises en œuvre comme indiqué dans les mesures de réduction présentées au paragraphe « 5.6.3. MESURES MISES EN PLACE » page 127 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-3-9e. Impact et mesures sur les chiroptères p. 551</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
28	III. AVIFAUNE	Concernant l'analyse de la période de nidification, l'étude ne précise pas les horaires de réalisation des IPA. En effet, ceux-ci sont à réaliser au cours des 4 premières heures à compter du lever du soleil pour l'étude de l'avifaune diurne, ainsi que durant la dernière demi-heure avant le coucher du soleil jusqu'à 1h30 après pour l'étude de l'avifaune nocturne. → Il convient de préciser ces informations. Par ailleurs, dans le cas où elle n'aurait pas été étudiée, il convient que l'étude analyse l'avifaune nocturne en période de reproduction.	Ces informations ont été précisées dans le tableau récapitulatif des prospections de terrain visible pages 13 & 14 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – F-2-3c. Prospection de terrain p.675 et 676
29		Il convient de préciser si des prospections adaptées à l'étude des espèces à large rayon d'action ont été réalisées. À défaut, ce type d'inventaire sera à réaliser. Pour ce faire, et pour le cas particulier des Busards, il convient que des prospections soient réalisées sur un temps d'observation suffisamment long au cours de la mi-journée durant le mois de juillet, voire de mi-juin (années exceptionnelles où mes moissons tôt dans l'année) afin de permettre d'identifier les éventuelles nichées et leur rayon d'action.	Sept sorties ont été réalisées entre juillet et début décembre 2017, notamment pour la recherche de Busards. Ces informations sont disponibles à la page 63 à 66 au paragraphe 3.3.6. Inventaires Complémentaires (2017) du document 7-4-1- Étude Faune & Flore. Deux sorties complémentaires ont été réalisées en janvier et février 2019. Ces informations sont disponibles à la page 66 à 67 au paragraphe 3.3.7. Inventaires Complémentaires (2019) du document 7-4-1- Étude Faune & Flore.	Volume 4b – C-4-6g. Inventaires complémentaires 2017 p231 à 233 Volume 4b – C-4-6h. Inventaires complémentaires 2019 p233 à 235
30		Par ailleurs, il convient de noter que la méthodologie appliquée à l'étude de l'avifaune hivernante n'est pas adaptée. En effet, pour ce faire, l'étude doit se faire d'une manière privilégiée selon une méthodologie basée sur le parcours de la zone d'étude le long de transects. → Il convient de réaliser des inventaires adaptés à l'étude de l'avifaune hivernante.	En dehors des relevés ponctuels, des transects ont bien été réalisés afin d'inventorier les oiseaux en stationnement. Ceux-ci ont été parcourus en voiture à faible allure quand cela était possible, sinon à pied. Ces précisions sur la méthode utilisée ont été apportées page 14 à 16 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – F-2-3d. Méthodes d'inventaires de faune et de la flore p. 677 à 679

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
31		Il convient de compléter l'étude de la migration avifaunistique à l'aide de la technologie radar.	L'étude d'impact doit être proportionnée aux enjeux et l'absence d'axe migratoire majeur nous indique qu'il s'agit ici de migrations diffuses. Ainsi, la technique radar n'était pas adaptée aux enjeux car le site n'est pas localisé sur un axe migratoire d'importance. Ces informations ont été ajoutées en page 15 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – F-2-3d. Méthodes d'inventaires de faune et de la flore p. 677
32		Il convient de réaliser des prospections complémentaires afin de permettre de qualifier les enjeux avifaunistiques présents au sein de la zone d'implantation potentielle et ses alentours (cf. pression minimale généralement nécessaire citée ci-dessus). L'étude apportera les éléments permettant de justifier que la méthodologie employée a permis de qualifier les enjeux d'une manière satisfaisante.	23 sorties ont été réalisées entre 2015 et 2017 comme détaillé dans le tableau récapitulatif des prospections de terrain visible pages 13 & 14 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore. Pour être en conformité avec les préconisations du dernier guide éolien régional, 2 sorties hivernales complémentaires ont été réalisées en hiver 2019. Au total 25 sorties ont été réalisées entre 2015 et 2019. Une synthèse des 7 prospections supplémentaires réalisées en 2017 se trouve au paragraphe « 3.2.6.3. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES » du même document et à la page 63. Et une synthèse des deux prospections supplémentaires réalisées en 2019 se trouve au paragraphe « 3.2.7.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES 2019 » à la page 67.	Volume 4b – C-4-6g. Inventaires complémentaires 2017 p231 à 233 Volume 4b – C-4-6h. Inventaires complémentaires 2019 p233 à 235
33		L'étude ne précise pas la sensibilité de chacune des espèces face aux éoliennes. Il convient que l'annexe 2 de l'étude écologique précise la sensibilité de chacune des espèces observées vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes.	La sensibilité de chacune des espèces à l'éolien a été ajoutée au tableau avifaune de l'annexe 2 située pages 151 à 154 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Non intégré. Tableau en annexe 2 de l'étude écologique
34		Il convient que l'étude corrige les informations quant à la patrimonialité des espèces d'oiseaux observées lors des inventaires de terrain.	La liste des espèces patrimoniales en période de nidification a été mise à jour et est visible page 59 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – C-4-6c. La période de nidification p. 224 et 227
35		Il convient que l'étude précise les périodes du cycle biologiques auxquelles les observations ont été réalisées.	Les périodes d'observation des espèces ont été ajoutées au tableau avifaune de l'annexe 2 située pages 151 à 154 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Non intégré. Tableau en annexe 2 de l'étude écologique
36		Il convient que les enjeux soient requalifiés suite aux compléments attendus.	Les enjeux ont été requalifiés dans le tableau « Synthèse des enjeux avifaune et recommandations » situé page 61 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Ce tableau figure ici : Volume 4b – C-4-6f. Synthèse et recommandations p.231

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
37		Il convient que l'étude présente une analyse détaillée des impacts du projet. Il est ainsi attendu que les impacts soient analysés pour chacune des éoliennes, puis pour l'ensemble du parc éolien. Les impacts seront également abordés pour chacune des espèces sensibles aux éoliennes, puis pour l'ensemble de l'avifaune. La présentation pourra se faire sous la forme d'un tableau. Par ailleurs, l'étude sera conclusive et les impacts seront qualifiés selon trois niveaux de qualification (faibles à nuls, moyens, forts).	Un tableau bilan de l'impact du projet sur l'avifaune a été ajouté au dossier. Il se trouve pages 114 à 116 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – E-3-9d. Impacts et mesures sur l'avifaune p.541,542 et 543
38		La qualification des impacts du projet seront clairement justifiés au vu des enjeux des espèces, de leur utilisation de la zone du projet et de leur sensibilité face aux éoliennes.	Un tableau bilan de l'impact du projet sur l'avifaune a été ajouté au dossier. Il se trouve pages 114 à 116 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – E-3-9d. Impacts et mesures sur l'avifaune p.541,542 et 543
39		La qualification des impacts tiendra compte de la réévaluation des enjeux au vu des compléments attendus en ce qui concerne l'état initial.	Un tableau bilan de l'impact du projet sur l'avifaune a été ajouté au dossier. Il se trouve pages 114 à 116 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.	Volume 4b – E-3-9d. Impacts et mesures sur l'avifaune p.541,542 et 543

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
40		<p>Il convient que requalifier les effets cumulés au vu des résultats des études d'impact des autres projets et des suivis post-implantatoires éventuels. Ils tiendront également compte des résultats complémentaires attendus en ce qui concerne l'état initial.</p>	<p>Les études d'impact et les suivis post-implantaires relatifs au volet faune/flore des parcs éoliens proches du projet ont été demandés à la DREAL.</p> <p>Les parcs concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTREMENCOURT CUIRIEUX I & II - AUTREMENCOURT III - GOUDELANCOURT - LE BLANC MONT - LES CENT JALOIS - LES GRANDS BOIS - MOULIN AUTREMENCOURT <p>A ce jour une seule partie des études d'impact a été reçue et aucun suivi post-implantaires n'a été reçu.</p> <p>L'étude des effets cumulés des parcs éoliens sur l'avifaune est présentée au paragraphe « 5.5.2. EFFETS CUMULES DES PARCS EOLIENS SUR L'AVIFAUNE » page 119 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p> <p>Les Etudes d'impact reçues et donc analysées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GOUDELANCOURT - AUTREMENCOURT CUIRIEUX I & II - LES GRANDS BOIS - LE BLANC MONT 	<p>Volume 4b – Chapitre E-5-5a. Effet cumulé des parcs éoliens sur l'avifaune p. 628 à 631</p>
42		<p>L'étude prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :</p> <p>> Réalisation des travaux en dehors de la période de reproduction (début avril à fin juillet). → Dans un premier temps, il convient de noter que la période de reproduction correspond davantage à la période allant de début mars à fin juillet ;</p>	<p>La période a été corrigée dans le paragraphe « 5.5.3 MESURES MISES EN PLACE » page 121 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-2-7c. Impact et mesures sur l'avifaune p.400</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
43		<p>> Mise en place d'une zone de jachère d'au moins 2 hectares à plus de 500 mètres des éoliennes du projet. Toutefois, l'étude n'apporte aucun élément permettant de justifier la possibilité de mise en œuvre (localisation, accord de principe des propriétaires...) et de pérennité de cette mesure (convention de gestion permettant de garantir le maintien de la jachère durant toute la durée d'exploitation du parc éolien). → Il convient que l'étude apporte ces éléments ;</p>	<p>Des précisions ont été apportées aux paragraphes « 5.5.4. IMPACT RESIDUEL » et « 5.5.5. MESURES DE COMPENSATION » page 121 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p> <p>Les conventions de mise en jachère signées avec les propriétaires des terrains se trouvent à l'annexe 4 pages 190 à 192 du même document.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-2-7c. Impact et mesures sur l'avifaune p.402</p> <p>Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur l'avifaune p.544</p> <p>Le contrat signé figure ainsi en annexe du rapport d'expertise écologique, il n'est pas intégré à l'étude d'impacts.</p>
44		<p>> Mise en place d'un suivi de sauvegarde des nichées de Busards durant les 3 premières années de fonctionnement du parc éolien. Toutefois, l'étude n'apporte aucun élément détaillant la mise en œuvre de ce suivi (nombre de prospection, type de prospection, périmètre de recherche...). → Il convient que l'étude précise ces éléments.</p>	<p>Ces éléments ont été précisés dans le paragraphe « 5.5.6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT » page 122 à 123 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-2-9d. Impact et mesures sur l'avifaune p.544</p>
45		<p>Au vu des compléments attendus quant à l'état initial et de la réévaluation des enjeux et impacts engendrés, des éventuelles mesures ERC seront potentiellement nécessaires. Pour mémoire, la loi pour la reconquête de la biodiversité à renforcer l'application de cette séquence et précise que celle-ci doit permettre d'aboutir à une non perte nette de biodiversité.</p>	<p>Comme précisé ci-dessus, la séquence ERC a été précisée aux pages 121 à 123 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>La séquence est éclatée dans notre étude</p> <p>Une synthèse des mesures, distinguant l'évitement, la réduction et la compensation est présente ici :</p> <p>Volume 4b – Chapitre E-7. Impacts et mesures, tableau synoptique p.650</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
48	<p align="center">V. SUIVI POST-IMPLANTATION</p>	<p>L'étude prévoit la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> > d'un suivi comportemental de l'avifaune. Ce suivi comprend 12 inventaires répartis sur les différentes périodes du cycle biologique des oiseaux. Toutefois, l'étude ne précise pas la méthodologie de réalisation de ce suivi (nombre de points, localisation des points, matériels...). → Il convient que le suivi de l'activité de l'avifaune reprenne une méthodologie d'inventaire similaire à celle employée dans le cadre de la présente étude d'impact ; 	<p>Ces éléments ont été précisés dans le paragraphe « 5.5.6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT » page 122 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur l'avifaune p.545</p>
49		<ul style="list-style-type: none"> > d'un suivi de l'activité des chiroptères basé sur la réalisation de 9 inventaires répartis sur l'ensemble de la période d'activité. Toutefois, l'étude ne précise pas la méthodologie de réalisation de ce suivi (nombre de points, localisation des points, matériels...). → Il convient que le suivi de l'activité de l'avifaune reprenne une méthodologie d'inventaire similaire à celle employée dans le cadre de la présente étude d'impact ; 	<p>Ces éléments ont été précisés dans le paragraphe « 5.6.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (SUIVIS) » page 128 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur les chiroptères p.550</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
50		<p>> d'un suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères basé sur une série de 4 passages à 3 jours d'intervalle en avril, mai, juin, août ou septembre. → Toutefois, cette pression d'observation est insuffisante pour permettre d'estimer la mortalité engendrée par les éoliennes du parc. De plus, l'étude n'apporte aucun élément quant à la mode opération qui sera utilisé pour la recherche des cadavres. Il convient que les recherches soient effectuées dans un rayon égal à 1,5 fois la longueur de la pale des éoliennes (sur chaque éolienne) parcouru le long de transects de 10 mètres (5 si la végétation n'est pas pleinement dégagée). De plus, il convient que le suivi comprenne la réalisation d'un teste d'efficacité de l'observateur et des tests de persistance des cadavres (un par saison prospectée).</p>	<p>Ces éléments ont été précisés dans le paragraphe « 5.6.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (SUIVIS) » page 128 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Pour l'avifaune : Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur l'avifaune p.545</p> <p>Pour les chiroptères : Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur les chiroptères p.551</p>
51		<p>Par ailleurs, le protocole national prévoit la mise en place d'un suivi des habitats naturels. → Il convient de compléter l'étude sur ce point.</p>	<p>Ces éléments ont été précisés dans le paragraphe « 5.4.2. MESURES MISES EN PLACE » page 105 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Volume 4b – Chapitre E-3-9c. Impact et mesures sur la flore et l'habitat p.531</p>
52		<p>Il convient par ailleurs que la définition des suivis tient compte des compléments attendus.</p>	<p>Comme précisé ci-dessus, la définition des suivis a été précisée aux pages 105, 121 et 128 du document 7-4-1-Étude Faune & Flore.</p>	<p>Pour l'avifaune : Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur l'avifaune p.545</p> <p>Pour les chiroptères : Volume 4b – Chapitre E-3-9d. Impact et mesures sur les chiroptères p.551</p>

Code	Thème du dossier et/ou élément réglementaire	Compléments demandés compte tenu du caractère incomplet ou irrégulier du dossier	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude Faune & Flore »	Prise en compte des remarques, référence du § et page du dossier mis à jour « Etude d'Impacts » et « RNT Etude Impacts »
54	IV. NATURA 2000	L'étude n'a pas fait appel à l'outil d'aide en ligne disponible ici : http://ein2000-picardie.fr → Il convient de compléter l'étude d'incidence Natura 2000 en conséquence.	<p>L'outil d'aide en ligne a été utilisé pour compléter l'étude d'incidence Natura 2000, comme précisé au paragraphe « 1.2.2. EVALUATION DES INCIDENCES » page 5 du document 7-4-2-Etude Incidence Natura 2000.</p> <p>La liste des sites, espèces et habitats potentiellement impactés générée par l'outil est visible en annexe page 33 et 34 du même document.</p> <p>Toutefois une erreur interne de l'outil ne nous a pas permis d'atteindre la dernière étape et de générer le récapitulatif à joindre au dossier. La DREAL a été contactée à ce sujet mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.</p> <p>L'erreur sur cette plateforme a également été notifiée au paragraphe « 5.3. IMPACTS ET MESURES SUR LE RESEAU NATURA 2000 » à la page 103 du document 7-4-1-Etude Faune & Flore.</p>	<p>Outil en ligne : Volume 4b – Chapitre F-2-3. Les milieux naturels. p.684</p> <p>La liste des sites impactés générée par l'outil en ligne n'est pas intégrée à l'étude mais figure en annexe du document 7-4-2-Etude Incidence Natura 2000 comme mentionné ci-contre.</p> <p>Concernant l'erreur : Volume 4b – Chapitre E-3-9b. Impacts et mesures sur le réseau Natura 2000 p.530</p>
55		Il convient que l'absence d'incidence Natura 2000 soit davantage justifiée. De plus, il convient que celle-ci soit réévaluée en tenant compte des compléments attendus en ce qui concerne l'avifaune.	Ces points ont été précisés au paragraphe « 2.4.1. HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE » page 20 et 21 et au paragraphe « 3.2. Conclusion » page 32 du document 7-4-2-Etude Incidence Natura 2000.	<p>Volume 4b – Chapitre E-3-11c. Habitats et espèces à retenir dans l'évaluation p.560 à 564</p> <p>et</p> <p>Volume 4b – Chapitre E-3-11. Incidences Natura 2000 p.575-576</p>